

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP2285

Edition du
11 mai 2020

DANS CE NUMÉRO

L'Etat de droit dans l'urgence (Jean-Daniel Delley)

Avec la gestion de la crise sanitaire, le gouvernement est aux manettes. Questions de droit sur la situation extraordinaire

Relance pétrie d'incertitudes (Jean-Pierre Ghelfi)

L'économie en fin de confinement suscite de légitimes interrogations

Soutien à l'aviation, comme un avion sans aide (Benoît Genecand)

L'aide financière au secteur de l'aviation, un air de perplexité

L'école au temps du confinement (Simone Forster)

Avec la rentrée particulière de ce 11 mai, quels enseignements tirer de l'école à la maison?

L'Etat de droit dans l'urgence

Avec la gestion de la crise sanitaire, le gouvernement est aux manettes. Questions de droit sur la situation extraordinaire

Jean-Daniel Delley - 06 mai 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36608>

Face à la pandémie, le Conseil fédéral a réagi rapidement en s'appuyant sur les compétences que lui confèrent la Constitution et la loi.

Des juristes ont exprimé la crainte que la gestion de cette situation exceptionnelle restreigne par trop les libertés fondamentales et mette en péril l'équilibre entre les pouvoirs, condition indispensable au fonctionnement démocratique des institutions.

Cette crainte se révèle infondée. En effet, le législateur a prévu les cautions permettant de cadrer l'action de l'exécutif. La Constitution ([art.185 al.3](#)) autorise le Conseil fédéral à édicter des ordonnances et à prendre des décisions visant à répondre à des menaces présentes ou imminentes sur la sécurité intérieure.

Il s'agit d'une clause générale de police. La pandémie constitue sans conteste une telle menace. La [loi](#) sur la sauvegarde de la démocratie, de l'Etat de droit et de la capacité d'action dans les situations extraordinaires, adoptée en 2011, a précisé les conditions d'exercice de cette compétence. Elle a fixé à six mois le délai de validité de telles ordonnances.

Par ailleurs le gouvernement doit informer le parlement, respectivement obtenir l'aval de la délégation des finances des Chambres fédérales pour tout crédit décidé dans ce contexte. Enfin, la loi sur les épidémies ([art.7](#)) autorise explicitement le Conseil fédéral à prendre les mesures nécessaires en cas de situation extraordinaire. Cette loi, attaquée en référendum, fut acceptée par 60% des votants.

Situation extraordinaire n'est pas guerre

Situation extraordinaire et non état d'urgence. La distinction est d'importance: une pandémie ne permet pas au Conseil fédéral de s'arroger les pleins pouvoirs comme il le ferait en temps de guerre. C'est dire que le gouvernement se doit d'agir dans le respect de la Constitution.

Il peut certes restreindre les droits fondamentaux comme il l'a fait dans le cas présent (liberté économique, liberté de réunion et de mouvement...). Mais en tenant compte des principes généraux du droit tel que notamment la proportionnalité, l'égalité de traitement, l'interdiction de l'arbitraire. Si les ordonnances édictées permettent d'infliger des sanctions, c'est qu'elles ont valeur de base légale.

La réflexion théorique sur le sens à donner au principe de proportionnalité s'avère relativement aisée: tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'objectif peuvent être mis en œuvre, pour autant qu'ils soient efficaces; mais ces moyens seulement et pas davantage.

Par contre l'exercice devient particulièrement délicat dès lors qu'il s'agit d'appliquer concrètement ce principe. La fermeture des écoles n'est-elle pas exagérée au regard du droit à l'éducation, d'autant plus que son efficacité reste discutable, s'interrogent les professeurs [Thomas Cottier et Jörg Paul Müller](#)? De même pour la fermeture des musées dont on aurait pu imaginer une fréquentation conforme aux normes sanitaires.

Pour sa part, le professeur [Andreas Kley](#) se demande si, au nom de l'interdiction de réunion, le Conseil fédéral n'outrepasse pas ses droits en suspendant les séances de tous les parlements, mettant ainsi hors jeu le pouvoir législatif à tous les niveaux.

Pilotage à vue

Dans la lutte contre la pandémie, le gouvernement a dû agir dans un contexte de grande incertitude. Il a commencé, le 28 février 2020,

par interdire les manifestations de plus de 1000 personnes. Puis très rapidement, le 13 mars, il a édicté une [ordonnance](#) pour répondre à l'évolution de la pandémie, ordonnance qu'il va compléter, modifier et corriger à 26 reprises, au gré des expériences et des données scientifiques nouvellement acquises.

L'incertitude commande un pilotage par essais et corrections, chaque étape exigeant une observation des résultats qui eux-mêmes déterminent la démarche suivante. Agissant temporairement comme un législateur de substitution, le

Conseil fédéral est tenu d'évaluer constamment la pertinence de ses interventions ([art.170 Cst](#)).

Ce mode de gouvernement peut donner l'impression d'une gestion chaotique, hésitante, au jour le jour. Mais le caractère de la situation n'en autorise pas d'autres. Il semble que ce soit ce que ne comprennent pas les demandeurs d'une vision d'ensemble pour une sortie de crise.

Il s'agit, en effet, pour l'exécutif de rechercher constamment un équilibre entre les exigences de santé publique, la continuation de

l'activité économique et le respect de libertés publiques. Or ce *«trilemme»*, comme le rappelle le professeur d'économie Gustav Kempf ne connaît à aucun moment une réponse stable et définitive, tant les paramètres sont instables.

Cette semaine, le parlement reprend la main. Saura-t-il faire preuve de la même prudence que le Conseil fédéral, oser l'exercice de l'essai et de la correction et résister aux intérêts particuliers et à courte vue, trouver la combinaison optimale entre sécurité et liberté? L'évolution de la pandémie nous donnera les réponses.

Relance pétrie d'incertitudes

L'économie en fin de confinement suscite de légitimes interrogations

Jean-Pierre Ghelfi - 10 mai 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36630>

La crise déclenchée par le coronavirus nous en apprend beaucoup sur le fonctionnement des économies devenues mondialisées. On observe pour une fois très concrètement la portée de cette affirmation devenue lieu commun: tous les pays sont interdépendants les uns des autres.

Des masques, des médicaments, des appareils médicaux sont produits à l'autre bout du monde. Dès lors, il faut se mettre tous ensemble, même en ordre

dispersé, pour rechercher des parades au Covid-19. Des observations analogues pourraient porter sur beaucoup d'autres objets quotidiens et équipements plus ou moins complexes.

Comme pour ailleurs, cette constatation est essentielle pour la Suisse, son économie est [imbriquée dans la mondialisation](#) et un blocage quelque part y entraîne immédiatement des répercussions. En conclure qu'il importe de relocaliser ces activités, ou du moins certaines

d'entre elles, est une chose. Le faire, si le choix est d'aller effectivement dans cette direction, en est une autre, et elle prendra du temps.

«Business as usual»?

D'ici qu'advienne cet hypothétique changement, le déconfinement est en marche. Les entreprises, plus ou moins à l'arrêt, vont reprendre leurs activités. En faisant abstraction des dépenses de la consommation courante des ménages, qui n'ont que modérément fléchi, combien de

temps faudra-t-il pour que cette reprise permette d'atteindre les niveaux d'activité antérieurs? Quelques semaines, quelques mois, davantage?

Personne n'a de réponse à ces questions. L'idée que, d'ici la fin de l'année, tout reviendra progressivement «*comme avant*» n'est pas forcément fautive. C'est d'ailleurs dans cette perspective que s'inscrivent les aides et crédits décidés en Suisse et par la plupart des gouvernements. Ces derniers considèrent que de nouvelles dépenses extraordinaires ne seront pas nécessaires puisque, précisément, nous serons à nouveau dans une situation de «*business as usual*».

Et si ce n'était pas le cas, si ce retour à la normale tardait? La question n'est ni rhétorique ni théorique. Le coronavirus fera-t-il le retour annoncé par certains? Si cette deuxième vague se produit effectivement, choisira-t-on de faire comme si de rien n'était, de renoncer à un nouveau confinement pour ne pas annihiler une reprise qui s'amorce? Ces incertitudes ne vont-elles pas freiner ou retarder ladite relance des activités?

Trou d'air

Ce ne sont pas les seules incertitudes auxquelles les entreprises sont confrontées. Les échanges internationaux prendront eux aussi du temps pour retrouver l'intensité qu'ils avaient avant que le virus ne leur coupe les ailes – et cela ne vaut pas seulement pour les

compagnies d'aviation qui prévoient qu'il leur faudra au moins deux ans pour combler le trou d'air qui les cloue au sol.

En fait, la plupart des chaînes de valeur – mondialisation oblige – ont probablement été mises à mal. Les reconstituer prendra du temps, d'autant que certains des participants manqueront à l'appel parce qu'ils pourraient avoir fait faillite entretemps.

On ne peut exclure non plus que des débouchés qui étaient habituels avant la pandémie ne le seront plus, ou le seront moins, parce que des gouvernements auront tardé à réouvrir largement leurs frontières ou décideront de limiter certaines importations. A moins qu'ils modifient leurs stratégies et promeuvent des projets plus locaux pour devenir moins dépendants de l'étranger.

Ce serait alors l'amorce d'une démondialisation appelée de leurs vœux par beaucoup de citoyens ou de mouvements militants. Force est néanmoins d'admettre que si chaque pays se met à rapatrier certaines activités aujourd'hui mondialisées, un pays aussi dépendant de ses exportations que la Suisse n'en sortira pas indemne.

Quoiqu'il en soit, il est permis de penser que demain ne sera probablement pas tout à fait comme hier. Le retour à la situation antérieure pourrait être plus lent et plus compliqué qu'un simple copié-collé.

Reposons la question: que

faudra-t-il faire si la conjoncture reste médiocre, si les affaires ne rebondissent pas? Suffira-t-il de dire que le Conseil fédéral, cette fois avec l'accord des Chambres, devrait présenter un programme de relance après avoir décidé un plan de sauvetage?

Mais un tel programme n'aurait de sens que si les blocages provenaient de l'économie intérieure. Il serait en revanche inopérant si les difficultés avaient pour origine des changements sur des marchés étrangers, autrement dit, si certains des débouchés des exportateurs suisses se fermaient en tout ou partie.

L'argent n'est pas un problème

Précisons encore que [l'argent n'est pas un obstacle](#). La Suisse dispose des moyens nécessaires pour financer un plan de relance. Elle peut doubler, si besoin, le montant des crédits qui ont été décidés pour compenser une partie des pertes consécutives au confinement.

Emprunter davantage serait d'autant plus aisé que la Confédération peut obtenir de l'argent, même à très long terme (30 ans), à un taux d'intérêt un peu inférieur à zéro pour cent. Le montant de la dette serait certes plus élevé, mais son service – soit les intérêts – à coup sûr, ne le serait pas.

Investir pour créer un climat de confiance. Cette formulation reflète une compréhension

erronée du fonctionnement de l'économie. En effet, la causalité est inverse: c'est la confiance qui favorise l'investissement. Or, actuellement et probablement pour les prochains mois, la

confiance n'est pas et ne sera pas au rendez-vous.

L'incertitude est généralisée, tous les pays se trouvent dans une situation similaire: dans quelles conditions et à quel rythme les activités

économiques pourront-elles reprendre au sortir du confinement? Pour l'instant, il peut y avoir de l'espoir, mais en économie celui-ci ne suffit pas et [personne ne sait](#) de quoi se nourrira la reprise.

Soutien à l'aviation, comme un avion sans aide

L'aide financière au secteur de l'aviation, un air de perplexité

Benoît Genecand - 07 mai 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36617>

Le Conseil fédéral a décidé d'apporter [de l'aide à l'aviation](#). 1,275 milliard de francs pour les compagnies Swiss et Edelweiss; 600 millions pour les entreprises au sol, Swissport International, Gategroup et SR Technics. Le parlement a accepté ces aides lors de sa dernière session extraordinaire. Alors, voici quelques rappels peut-être utiles.

En régime capitaliste, les entreprises sont détenues par des individus et non par l'Etat. L'idée est que le dynamisme entrepreneurial, la souplesse et la créativité font merveille pour développer une activité économique et répondre aux besoins de la population.

Ces femmes ou ces hommes, organisés en sociétés anonymes, prennent un risque financier qui est récompensé les bonnes années (dividendes ou revente d'actions avec plus-value) et sanctionné les mauvaises (perte partielle ou

totale de la valeur des actions). Une intervention étatique en cas de problème ne fait pas partie du système.

Celui-ci se corrige lui-même et revient à l'équilibre, sanctionnant par des faillites et laissant la place à de nouveaux entrepreneurs. Il s'agit là de théorie. Il est bon de la rappeler en passant puisque l'ultra-interventionnisme de 2008 et celui de 2020 pourraient laisser penser que l'organisation économique-politique helvétique répond à des règles bien différentes.

Sauvetage des banques

En 2008, comme aujourd'hui, l'Etat aime souligner le caractère unique de son intervention et les conditions drastiques mises en place: c'est sa manière de marquer l'exception, mais aussi de dire implicitement que nous sommes toujours dans un modèle capitaliste standard.

Pour le sauvetage des banques, il a en gros été dit que les banques assurent une fonction vitale de circulation de l'argent dans l'économie (tant le transfert concomitant de A à B que le transfert temporel à travers le crédit), que leur chute entraînerait celle de l'économie, risque majeur que nous ne pouvons prendre. Alors les plans de sauvetage ont été alignés et l'économie a été alimentée avec des masses d'argent frais (comme si vous preniez un anticoagulant après un AVC; sauf qu'ici on parle de l'économie mondiale et que ce sont des millions de tonnes de cette médecine qu'on lui a fait avaler).

Précisément, [cela donnait ceci](#): «Vu cette accumulation de difficultés, il n'était pas exclu que la banque doive affronter une crise de confiance encore plus grave dans l'hypothèse où la détérioration des marchés se poursuivrait. Cela aurait eu des conséquences massives pour le système financier suisse et

pour toute l'économie du pays.»

Sauvetage de l'aviation

Et, pour les avions, [on nous dit aujourd'hui](#): *«L'industrie aéronautique est une infrastructure essentielle pour l'économie: une interruption de longue durée des liaisons internationales de la Suisse entraînerait des pertes économiques considérables.»*

On voit bien la parenté entre les discours: au nom de l'économie générale et des menaces qui pèsent sur elle, on protège certaines entreprises privées contre les risques du moment. Ces secteurs sont choisis parce qu'ils font partie de *«l'infrastructure essentielle»*.

En résumé, le système de base fonctionne à merveille, il permet d'allouer au mieux les ressources pour satisfaire les légitimes besoins de la population et récompenser les entrepreneurs par de solides rémunérations.

De temps à autre, un événement rare, imprévu, inadmissible, contraint l'Etat à entrer provisoirement en jeu pour rétablir une situation normale.

Etat qui se retire immédiatement une fois son travail accompli pour que le système puisse allouer au mieux les ressources et satisfaire les besoins légitimes de la population, etc.

Sauf que c'est du pipeau, de la poudre aux yeux, du *bullshit*, pour le dire plus clairement.

Similarité des histoires

Les banques d'avant 2008 ont fait n'importe quoi. Elles ont spéculé de manière inimaginable pour le commun des mortels. On compare cela parfois à un casino, mais c'est faux. Essayez donc d'aller jouer sans argent. Je veux dire d'aller jouer en empruntant à l'exploitant du casino 98 francs sur les 100 que vous allez miser. Vous seriez jeté à la rue comme un malpropre. Eh bien 98% d'endettement, c'est exactement la situation des UBS et Credit Suisse au moment du sauvetage, en octobre 2008.

Et pour l'aviation? C'est la même histoire. Elle est seulement beaucoup plus glamour parce que tout le monde associe avion avec vacances, week-end en amoureux à Barcelone et autres papayes importées du Brésil. Mais l'aviation est le seul secteur qui [ne paie aucune taxe](#) – je dis bien aucune taxe – sur son carburant.

Cet avantage fait du transport aérien un secteur hautement privilégié et explique aussi pourquoi on peut voler pour une bouchée de pain. La conséquence prévisible est que le nombre de vols pour transporter des vacancières et des vacanciers, des businesswomen et

businessmen, ou des marchandises est bien plus élevé que dans une situation normale, avec le carburant d'un avion grevé de la même manière que celui de la voiture de Monsieur Durant! Et il n'est pas question ici de supporter le premier franc des conséquences négatives liées à l'émission massive de CO₂.

Dans les deux cas, soutien aux banques, soutien à l'aviation, on a donc une réécriture profonde du système capitaliste. Certains secteurs obtiennent des règles du jeu qui les favorisent de manière fondamentale: un endettement quasi illimité pour les banques avant 2008, un carburant non taxé pour l'aviation depuis la Deuxième guerre mondiale.

Ces conditions permettent une croissance déséquilibrée de ces secteurs, au détriment du reste de l'économie. Et, quand arrive une crise qui pourrait ramener l'équilibre, les Etats interviennent diligemment pour empêcher – je souligne ce terme – le retour de balancier!

Un système d'*insiders* donc, qui s'engraissent sur la bête par beau temps et font réparer les pots cassés par des Etats tellement consentants que c'en est émouvant.

On parle beaucoup du monde d'après. Peut-être est-ce pour masquer ce que nous sommes collectivement prêts à faire ou à laisser faire pour garder ce merveilleux monde de maintenant.

L'école au temps du confinement

Avec la rentrée particulière de ce 11 mai, quels enseignements tirer de l'école à la maison?

Simone Forster - 05 mai 2020 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/36599>

Fermer les classes dans l'urgence n'a pas été chose aisée. Directions d'établissements, enseignants et enseignantes, ont dû improviser, trouver des solutions, des astuces et des manières de faire afin de poursuivre leur tâche éducative à distance.

L'école à la maison est l'un des scénarios futuristes envisagés par les experts de l'Organisation de coopération et de développement économique. Cette option séduit aussi de plus en plus les parents des classes sociales aisées dans les pays anglo-saxons. Il s'agit, en quelque sorte, d'une résurgence de l'ancienne pratique des précepteurs.

Pas tous égaux

La généralisation de ce modèle en montre toutefois les limites. Tout d'abord, le numérique ne remplace pas la présence physique des enseignants et des enseignantes. Ensuite, tous les élèves n'ont pas accès à un ordinateur; nombre d'entre eux se débrouillent comme ils le peuvent et font parfois, si ce n'est souvent, usage d'un téléphone portable.

Lire et faire des exercices sur un si petit écran n'est guère commode et fatigue les yeux. Travailler en ligne implique avant tout de bonnes

conditions de vie, de l'espace et des parents prêts à organiser le travail scolaire et à donner un coup de main. Autant dire que ce système ne s'adresse qu'aux milieux favorisés.

Il convient aux élèves qui sont à l'aise dans la culture scolaire, mais il accroît les difficultés de ceux qui s'en trouvent éloignés et qui sont à la peine. En d'autres mots, l'école à la maison accroît les inégalités.

Il est donc illusoire de penser qu'avec cette rentrée particulière, il sera possible de poursuivre le programme comme si la classe s'était déroulée normalement, simplement interrompue par des vacances.

Les parents à la tâche

L'école à la maison jette une lumière crue sur les conditions matérielles, sociales et culturelles des familles. Même s'ils sont bien équipés et formés, les parents éprouvent des difficultés à faire la classe à leurs enfants. Enseigner est un métier qui ne s'improvise pas. Apprendre la soustraction à un enfant de huit ans, par exemple, requiert un certain savoir-faire, une connaissance des manières d'appréhender cette opération.

De plus, liens affectifs et enseignement ne font pas toujours bon ménage. Il arrive

que les parents s'énervent, crient, perdent patience devant les réticences de leurs enfants à se mettre au travail ou devant leurs difficultés d'apprentissage. Ces tensions se manifestent aussi lorsque les enfants vont à l'école et font leurs devoirs à domicile. Elles sont toutefois exacerbées en période de confinement.

L'école à distance implique une gestion du temps particulièrement compliquée. Il s'agit de concilier les horaires du télétravail des parents avec ceux de la scolarité des enfants. Un véritable casse-tête que celui d'assurer la continuité des apprentissages avec des enfants d'âges différents. Il faut s'adapter aux exigences des programmes, passer d'une discipline à l'autre, prévoir des pauses.

Il arrive souvent que les parents débordés par les tâches scolaires s'acquittent de leur propre travail jusque tard dans la nuit. Si l'expérience du confinement devait se reproduire, pourquoi ne pas proposer aux parents quelques outils pédagogiques afin de leur faciliter la tâche?

Des *a priori* trompeurs

Pourquoi est-ce parfois si ardu de mettre ses enfants au travail, de leur faire la classe sans classe? Parce que, explique Philippe Meirieu,

professeur émérite en sciences de l'éducation à l'Université Lumière-Lyon II, l'école à distance se fonde sur un *a priori*: «l'autonomie et l'assiduité des élèves».

On part de l'idée que ces aptitudes sont acquises alors qu'elles relèvent du travail des

enseignants et des enseignantes. Il en va de même de la motivation, de la persévérance, ainsi que de l'envie de découvrir et de progresser.

Ces capacités font partie des objectifs d'apprentissage; elles

s'exercent et s'acquièrent en classe à travers les multiples interactions entre élèves et professionnels de l'enseignement, mais aussi entre élèves. Finalement l'école à la maison ne peut pas se substituer à l'école lorsqu'il est question d'apprendre à vivre et à progresser ensemble.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur domainepublic.ch pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

L'Etat de droit dans l'urgence

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a185>

<https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2011/1381.pdf>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20071012/index.html#a7>

<https://www.nzz.ch/meinung/die-grundrechte-gelten-auch-in-der-krise-ld.1551874>

<https://www.nzz.ch/meinung/notrecht-und-demokratie-darf-der-bundesrat-in-demokratische-prozesse-eingreifen-ld.1548896>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20200744/index.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a170>

<https://www.telos-eu.com/fr/le-triangle-dimpossibilite-du-covid-19.html>

Relance pétrie d'incertitudes

<https://www.tagesanzeiger.ch/der-waehrungsfonds-schockt-mit-einer-duesteren-prognose-476452255657>

<https://www.heidi.news/geneva-solutions/covid-19-quelle-politique-economique-face-a-l-epidemie>

<https://blog.tagesanzeiger.ch/nevermindthemarkets/index.php/45942/bizarrer-umgang-mit-ungewissheit/>

Soutien à l'aviation, comme un avion sans aide

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78944.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/federal-gazette/2008/8027.pdf>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-78944.html>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19960585/index.html#a33>

L'école au temps du confinement